L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Ville, IMPRIMÉ PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1835.

Théâtre d'Orléans.

Un accident des plus singuliers a failli troubler la représentation donnée mardi dernier au théâtre d'Orléans. M. Perrin, dans le rôle de Aristide du drame de Clotilde, en faisant le simulacre de porter un coup de poignard au juif Raphaël Bazas, lui en porta véritablement un; la blessure cependant fut assez légère, et la pièce continua sans que personne se fût aperçu de ce qui venait d'avoir lieu.

Un événement de cette nature, ne devrait-il pas engager l'administration du théâtre d'Orléans à ne faire usage, dans de semblables cas, que de poignards à ressorts? Nous le pensons; car, outre que l'illusion serait aussi grande pour le spectateur, le comédien lui-même serait plus à son aise, et ne se verrait pas exposé à mourir pour tout de bon, lorsqu'il ne doit mourir que par rôle.

Le drame de *Clotilde* est du nombre de ceux qui résistent à peine à l'analyse. Aussi nous n'en dirons rien ... Mlle Jobey et Girardot, MM. ... leurs efforts pour ... [illegible]

Pourquoi a été accueilli, comme il devait l'être, avec un grand plaisir. C'est un des vaudevilles qui doivent rester au répertoire ... qu'on le donnera. Nous convenons ... cependant que l'auditoire de mardi dernier n'était pas aussi nombreux que nous l'avions pensé. Cela ne viendrait-il pas de la représentation de *Clotilde*? C'est une question à laquelle le public seul peut répondre.

Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nous avons, dans notre article d'hier, cherché à démontrer quels sont les principes généraux d'un gouvernement populaire. Les bases en étant établies, d'après l'esprit même de la constitution qui le régit, voyons maintenant de quelle manière on peut et on doit examiner la question qui vient d'être agitée dans le Conseil.

D'abord il faut considérer que ce corps, quelque peu limité que soit sa juridiction, entre néanmoins dans la catégorie des institutions représentatives; par conséquent, il doit être soumis aux mêmes théories que celles qui s'appliquent aux gouvernemens généraux.

En effet, quelles sont les attributions du Conseil de Ville? de faire des lois qui soient en harmonie avec les besoins de cette partie de la population dont il représente les intérêts, et dont il a juré de défendre les droits. Mais comment peut-il parvenir à remplir fidèlement et légalement son mandat, si les différentes branches nécessaires à sa composition ne se trouvent pas établies de telle sorte qu'un équilibre parfait soit constamment maintenu entre elles.

L'organisation actuelle du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans est radicalement vicieuse, et c'est de ce vice que résultent tous ces abus qui, de temps immémorial se glissent dans la plupart des ordonnances émanées de son sein. Presque toutes sont empreintes, soit du cachet de la sectionnalité, soit de celui du compérage. Ces deux qualifications peuvent paraître exagérées, à quiconque n'aura pas suivi attentivement les délibérations de ce corps, mais en fait elles sont justement appliquées, et nos aldermen eux-mêmes, en mettant la main sur leurs consciences, conviendront, nous en sommes persuadé, de la vérité de cette assertion.

Et comment l'esprit de sectionalité ne dominerait-il pas dans un corps composé d'hommes *sectionnels*, de délégués, dont le mandat spécial ... ses mandataires, dans l'intérêt du ... est de protéger et défendre ... ment les intérêts du district qui l'a nommé? Peut-on s'imaginer que le 1er, le 6e ... 7e districts ... votent au Conseil les membres ... vement chargés, dans le but de les faire travailler à la prospérité d'un quartier autre que celui auquel ils appartiennent? Et comment ... *compérage*? Il faut qu'il y en ait au Conseil. S'il n'y en a pas, point d'amélioration pour aucun district, et par conséquent point pour la ville entière. ... bres, persuadés de cette conséquence ... obligés de s'écarter très-souvent de la ligne de devoirs qui leur est tracée. [illegible]

... qu'il demande. De là ce refrain ... application, n'a jamais cessé ... vérité qu'au Conseil: "*Passez-moi la casse, je vous passerai la rhubarbe.*" De là enfin, ... un *mic-mac* général entre les membres ... veto du maire qui doit ... parceque le maire ne représente pas un quartier ... mais bien la ville entière ... sont les seuls qu'il doive envisager. ... pas à donner vingt ou trente ... parties non incorporées du faubourg Marigny ... supérieure lorsqu'ils ... [illegible] ... tuées jusqu'à présent ... bien dépourvus de cette masse de population ... nécessaire à de semblables améliorations. Il refuse également son approbation à une série d'ordonnances, trop longues ici à énumérer, toutes modelées sur celles que nous venons de citer, parce que la coterie n'est pas du ressort de l'exécutif, et que notre premier magistrat doit voir les choses dans leur ensemble général et non pas dans leur sectionnalité.

Le maire cependant peut se tromper dans ses opinions, il pourrait se refuser quelquefois à sanctionner des lois faites dans l'intérêt de la masse: alors, qu'en résulterait-il? Un abus de plus. La chose publique en souffrirait d'avantage, et il ne s'offrirait aucun moyen de remédier au mal produit d'un côté par l'entêtement, l'esprit de sectionnalité ou de compérage des membres, et de l'autre par la fausse opinion du magistrat suprême.

En réfléchissant avec attention sur tout ce que nous venons d'exposer, on s'apercevra facilement que les abus existeront toujours, et se multiplieront sans cesse, dans les actes législatifs de la corporation, tant qu'ils flotteront entre le caprice des aldermen et celui du maire. Chaque ordonnance émanée du Conseil, est incertaine quant à son résultat définitif: elle nous représente cette balle que se renvoient alternativement deux hommes adroits et vigoureux: elle n'obtient le but voulu que par le hasard, ou par la force du poignet qui l'aura lancée. Le public, certes, devra convenir qu'une ordonnance ne doit pas avoir le sort de cette balle. Il faut que la loi sorte aussi parfaite que possible du sanctuaire où elle a pris naissance; il faut avant qu'elle ait été soumise à la sanction de l'exécutif, qu'elle soit sagement discutée par un second corps dans le sein duquel il se trouvera moins de principes de sectionalité, ou les motifs qui auront donné lieu à l'opinion des membres, ne soient pas les mêmes que ceux qui auront présidé au vote des délégués de l'autre chambre. Nous sommes tellement persuadé de la vérité du fait que nous avançons maintenant, que nous pouvons en tirer la conséquence suivante: *tant qu'il n'y aura pas entre le Conseil actuel et le maire, une troisième autorité chargée de modifier les ordonnances, lorsque l'occasion s'en présentera, il s'y glissera toujours des abus, et ces abus seront constamment injurieux aux intérêts de la masse.*

On nous dira peut-être que le recorder est cette troisième autorité: nous nions la chose, et nous tirons notre conclusion de la nature même des prérogatives de cet officier.

Le recorder est nommé par la majorité des électeurs de la ville. Ses fonctions sont de présider le Conseil, de donner son vote sur une question pendante lorsqu'il y aura parité de suffrages ou d'opinions entre les aldermen présens. Il doit conduire les discussions de manière à ce que l'ordre le plus grand soit observé dans toutes les délibérations du corps qu'il préside. Voilà tous ses pouvoirs et rien de plus. Les ordonnances du Conseil ne peuvent pas être modifiées par lui. Quoique le délégué de la population entière, il ne lui est pas permis de donner son opinion, que dans le cas d'égalité de votes. Alors, il fait pencher la balance ainsi qu'il le croit le plus convenable aux intérêts de la masse. Mais il ne peut pas altérer les résolutions présentées, et le système de sectionnalité reste toujours le même, à la seule différence près, que le président d'office lui donne plus de force et de vitalité. Aussi, la place de Recorder est-elle la plus pénible et la plus délicate de toutes. Quelque soit son degré de conviction, en décidant une question en faveur d'une moitié de la ville, il est considéré par l'autre comme son ennemi juré. S'il agit d'une manière opposée, il s'expose à l'animosité de la première. Dans cette perpétuelle alternative il peut arriver quelquefois que c'est le hasard ou des considérations particulières, et non une persuasion intime qui président à la décision du Recorder. Ce que nous disons est à la lettre; et le Président du Conseil, pour lequel nous avons la plus haute estime et la plus parfaite considération, ne nous en voudra pas, pour avoir exposé dans tout leur jour les principaux inconvéniens de sa place.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous avons cherché à faire voir le vice radical qui existe dans notre représentation urbaine. Si parmi les observations nous avons pu déplaire à quelques-uns de nos aldermen, nous en serions fâché, notre intention n'ayant jamais été d'attaquer leur conscience, mais bien les abus dans lesquels ils sont et doivent être exposés à tomber par l'organisation toute sectionnelle du pouvoir législatif. Cependant, il nous a fallu dire la vérité pleine et entière: nous avons signalé le vice, mais nous avons en même temps indiqué le remède ... [illegible] ... tracée que nous ... achevé ce que nous avons commencé. Nous méditons un projet de loi qui sera soumis à la prochaine législature; il aura pour but la réorganisation du système représentatif de la ville. C'est une œuvre de la plus haute importance pour la population entière. Aussi nous espérons que quelques-uns de nos concitoyens les plus éclairés voudront bien nous aider de leurs conseils et concourir de tous leurs efforts à rendre ce projet aussi parfait que possible.

Il nous reste un troisième point à traiter: c'est celui de l'incompatibilité entre les fonctions d'aldermen et de recorder, et entre celles de recorder et de maire. Le manque de tems nous empêche de le faire aujourd'hui. Nous espérons pouvoir l'offrir à nos lecteurs dans un de nos plus prochains numéros.

TEXAS.

Nous apprenons qu'il se publie à San Felipe de Austin, Texas, une gazette intitulée *Telegraph*, qui promet d'être un des plus fermes soutiens de la cause des Texiens.

—Nous traduisons du *Bulletin* la lettre suivante datée de Brazoria (Texas), 22 oct. 1835:

"Monsieur,

"Pendant que l'attention publique se portait avec inquiétude sur les opérations militaires dans le voisinage de Gonzales, supposant que c'était le seul point d'où nous pussions recevoir des nouvelles, nous fûmes tout à coup étonnés d'apprendre qu'un détachement des colons du Texas s'était emparé du fort et de la ville de Goliad (la Bahia). Ce parti de colons se composait de volontaires des bords fertiles du Caney et de la ville de Matagorda, qui doit devenir un jour une cité de la plus haute importance.

Avant que ces forces ne fussent entrées en campagne, la plupart des volontaires se trouvaient alors réunis à Gonzalez, et ces jeunes gens brûlant de zèle, et craignant que tous les lauriers ne fussent cueillis avant leur arrivée sur le théâtre de la guerre, se décidèrent à se porter sur La Bahia dans l'intention audacieuse de s'emparer de Goliath par un coup de main.

Goliad est situé sur la rive sud-ouest de la rivière San-Antonio à trente lieues plus bas que Bexar, quinze lieues de Copano, port d'entrée de la baie d'Aransas, et à peu près la même distance de la Baca et de Matagorda. Le fort est situé sur le sommet d'un morne rocailleux, très élevé ..., avec un profond ravin d'un côté et une prairie basse de l'autre. Une large prairie se prolonge dans la partie élevée du sud-ouest.

Les murailles du fort sont construites en pierres cimentées, et dans beaucoup d'endroits portent les traces des ravages de plus d'un siège, mais sont encore assez solides pour ne redouter que le feu d'une nombreuse artillerie de siège.

Par une longue marche forcée, l'avant-garde des colons arriva à 11 heures P. M., le 9 octobre au gué de la rivière San Antonio, un peu plus bas que la ville. Là, ils firent halte pour y attendre leur corps d'armée et pour disposer leurs colonnes d'attaque. Un détachement ... fut envoyé en ville, et ils en ramenèrent, avec les plus grandes précautions et dans le plus grand mystère, ... digne habitant de cette ville, patriote de la ... ation de 1821. Grâces à lui, on se procura des guides connaissant bien les localités.

Le corps d'armée des colons s'égara dans le bois, et avant d'avoir découvert qu'ils s'étaient fourvoyés, ils se trouvèrent au gué supérieur, vis-à-vis la ville. Ils prirent alors un chemin de traverse pour rejoindre leur avant-garde. Ce chemin passe dans un bois de *Mulcate*, arbre de la famille des caroubes, rempli de piquans et ... ressemblant par sa hauteur et sa forme à notre pêcher ... Pendant que ces troupes ... gageaient dans ce défilé, le cheval d'un des cavaliers ... et tout-à-coup un homme dans les broussailles. Le cavalier, donnant de l'éperon à son cheval, le pousse vers l'étranger en criant qui vive! On répondit en espagnol. Quelqu'un de la troupe ... reconnut la voix d'un de ses anciens amis de la Bahia, demanda si ce n'était pas M. un tel? "Non, répondit l'inconnu, je m'appelle Milam."

Le colonel Milam est né dans le Kentucky. Dès le commencement de la guerre de l'indépendance mexicaine, il épousa la cause des patriotes, et contribua beaucoup à établir le gouvernement de la république. Lorsque Iturbide se fut assis sur le trône, les principes républicains du colonel lui valurent des fers et ... Mexico ... chute de l'usurpateur. Lorsque Santa-Anna ... [illegible]

[illegible]

Ainsi fut enlevé le fort de Goliad, fort qui, avec une garnison de trois cents ... pendant la guerre de 1812 à 1813 ... de plus de 2,000 hommes, ... après leur avoir fait éprouver de grandes pertes.

A la prise de ce fort, trois soldats mexicains ont été tués et sept blessés. Un colonel, un capitaine, un lieutenant et vingt et un sous-officiers et soldats ont été faits prisonniers, le reste de la garnison a pris la fuite dans l'obscurité.

On a trouvé dans le fort deux pièces de canon de bronze, 500 fusils et carabines, 600 lances, avec des munitions de guerre et des vivres.

Un des colons a été blessé à l'épaule.

Le colonel Milam a contribué à la prise du fort; alors il déclara: "... aidé le Mexique à conquérir son indépendance, j'ai consacré plus de vingt ans de ma vie à son service, j'ai souffert le chaud, le froid, la faim et la soif, j'ai éprouvé de grandes pertes et souffert de nombreuses persécutions; j'ai été traîné dans les cachots depuis Mexico jusqu'ici, *mais les cachots ... d'Anahuac ... bien amplement de toutes mes pertes et de toutes mes souffrances.*

Les colons étaient commandés par Geo. M. Collinsworth. Mais il serait difficile de trouver dans leurs rangs un homme qui ne fût pas digne de commander.

Goliad est, sous le point de vue militaire, d'une bien plus haute importance que Bexar, qui se trouve sur les bords d'un fleuve, dans une vallée commandée de tous côtés par des hauteurs, ne pourrait soutenir une attaque.

Le gros de l'armée, commandé par Austin, est parti de Gonzalez le 13, pour se porter contre Bexar.

Austin est un homme qui, lorsqu'il est attaqué, déploie le courage d'un lion, mais il a en lui, et en tout temps, toute la ruse d'un renard. Tant qu'il sera à notre tête, si nous n'obtenons pas une prompte victoire, au moins n'avons-nous pas à craindre de défaites.

La présente vous sera remise par un des guerriers (le capitaine John Duncan, anciennement de la Mobile) qui ont combattu à la prise de Goliad, et si quelques erreurs s'étaient glissées dans mon rapport, il pourra les rectifier.

Votre serviteur, S.

Situation du commerce maritime de Londres.

On a calculé le terme moyen des valeurs annuellement importées et exportées.—Pour le port de Londres ces valeurs se montent à une somme de 70,000,000 sterling, à peu près, trois-cent-dix millions, huit cent mille piastres. Le commerce emploie environ 4,000 navires et dans le cours de l'année 15,000 cargaisons sont importées dans ce port. Terme moyen, il y a constamment dans la rivière et les bassins, 2000 navires et 3000 barges et autres petites embarcations employées à les charger et les décharger. On compte 2300 canots pour le transport des passagers.—1,200 officiers de Douane sont constamment employés dans le port de Londres.

ANGLETERRE.

Les électeurs de Tamworth ont offert à sir R. Peel un banquet comme expression de leur gratitude pour le dévouement de sir Robert Peel à leurs intérêts dans la chambre des communes. Au dessert, plusieurs toasts ont été proposés. Après ceux portés en l'honneur de la famille royale, le président a proposé un toast en l'honneur de sir R. Peel.

Sir Robert se levant au milieu d'un tonnerre d'applaudissemens, s'est exprimé ainsi:

"Électeurs, j'aurais été vivement peiné si une circonstance quelconque m'avait empêché de remplir l'engagement que j'avais pris de me rendre en ce jour au milieu de vous. Assurément, si les devoirs qui me sont imposés comme membre de la chambre des communes m'avaient appelé à mon poste, vous vous seriez empressés de m'excuser. Je vous remercie d'abord de l'enthousiasme avec lequel vous avez accueilli le toast proposé en mon honneur. Il m'est impossible de parler en ce moment sans me rappeler les circonstances dans lesquelles je me suis adressé à plusieurs d'entre vous il y a quelques mois alors la position était bien différente; la dernière fois que je vous ai parlé, j'étais le premier ministre du souverain de ce pays, je jouissais alors de la confiance de S. M., je présidais les conseils d'une des nations les plus célèbres et les plus puissantes de la terre. Maintenant la situation est changée, je suis redevenu simple citoyen. En paraissant aujourd'hui devant vous, je vous ai déclaré que j'étais parvenu au rang élevé de premier ministre sans artifice ni intrigue. Aujourd'hui je puis dire que j'ai quitté cette haute position sans avoir compromis mon honneur. J'ai donné ma démission lorsque je me suis aperçu que je ne pouvais administrer les affaires du pays, conformément aux principes reconnus de la constitution. D'ailleurs j'aurais établi un précédent dangereux si je m'étais mis en opposition avec la chambre des communes. En m'adressant à vous la dernière fois, je comptais pleinement sur le succès de notre cause ... bien que mon espoir ait été déçu, je pense que nous avons encore des chances de succès, et je fonde cette opinion sur l'honneur, l'intégrité, une longue expérience de la vie publique et des hommes dont j'ai été le collègue. L'idée que j'avais de faire adopter des mesures satisfaisantes et d'une utilité pratique, était basée sur la croyance que les divorces ... de l'opposition à la chambre des communes n'étaient en... [illegible] ... qu'elles se liguassent ensuite pour résister à l'administration que je présidais. J'ai vu depuis que je les avais considérées comme plus sincères qu'elles ne l'étaient. J'ai eu trop de confiance dans la vérité du langage que les membres de l'opposition tenaient les uns à l'égard des autres. En effet, plusieurs d'entr'eux n'ont-ils pas mis à une certaine époque la déclaration suivante dans la bouche du roi?

"C'est avec un sentiment de peine et d'indignation que j'ai vu la continuation des tentatives ayant pour objet d'exciter le peuple irlandais à demander le rappel de l'Union. Les pratiques employées pour fomenter la désunion et l'animosité entre les deux pays, doivent être principalement attribuées à l'esprit d'insubordination qui bien que fortement réprimé et contenu par l'autorité de la loi, ne s'est que trop manifesté sur divers points.

"Le parti auquel ces paroles s'adressaient ne tenait pas un langage plus flatteur à l'égard de ceux qui le qualifiait ainsi. Un mois avant, que ce parti entrât au pouvoir, la lettre suivante ne fut-elle pas adressée à lord Duncannon?

"Vous appartenez aux whigs, et après une expérience désolante de quatre années, nous avons pu acquérir la conviction que l'Irlande n'avait à attendre des whigs que mépris et hostilité perfide. Il est évident, Mylords, que le vicomte Melbourne n'est pas à la hauteur des fonctions dont il est revêtu. (Applaudissemens) Il est pénible pour moi de penser que les destinées du peuple irlandais dépendent d'un homme aussi incapable.

"Messieurs, ce que je dis ne m'appartient point c'est de l'histoire. Toutefois, d'anciennes hostilités ont été sacrifiées sur l'autel de la patrie. On est d'accord, et c'est ainsi que les uns ont obtenu des emplois et les autres une grande influence."

L'orateur entre dans de longs détails sur les mesures qu'il aurait fait adopter par le Parlement, si l'opposition ne s'était point liguée contre lui.

Il continue ainsi: "Vous savez sans doute, Messieurs, que tout récemment la chambre des lords a été en butte à des hostilités très-vives: un honorable membre de la chambre des communes n'a-t-il pas annoncé qu'à la session prochaine il demanderait l'autorisation de présenter un bill ayant pour objet de soumettre à une réforme la chambre des lords, ce qui signifie qu'on voudrait enlever à la chambre des lords le droit de voter sur les lois et établir une assemblée populaire qui serait à l'abri de tout contrôle. Mon opinion est qu'une pareille assemblée attirant à elle tous les pouvoirs de la législature attaquerait bientôt les prérogatives de la couronne et renverserait la constitution. Je n'hésite pas à croire qu'une pareille usurpation de la part de l'une des branches de la législature, conduirait à la plus intolérable tyrannie. Messieurs, je pense que vous êtes résolus à maintenir la constitution britannique. J'espère que vous ne voudrez point ... le bill de réforme au point de le déclarer incompatible avec le maintien de la constitution britannique.

"L'histoire de tous les pays, du moins de tous les États de l'Europe qui ont fait l'essai de ces assemblées populaires composées de l'élément unique et exclusif de la démocratie, prouve que ces assemblées sont incompatibles avec la liberté et le bonheur des pays qu'elles régentent. Les annales de l'Angleterre et de la France disent assez quels ont été les résultats du gouvernement des assemblées élues par la voix populaire. (Écoutez!) Ce régime finit d'ordinaire par l'usurpation du pouvoir suprême au profit de quelque soldat heureux à qui le peuple se donne, préférant se soumettre à un tyran, que de subir le joug de plusieurs, ainsi qu'il faisait, sous la domination de l'assemblée populaire, et celui-ci tient précisément à des causes inhérentes à la nature humaine. (Écoutez!) Quand j'examine l'état de l'opinion ici et la manière dont les propriétés sont distribuées, je crois que si une seule chambre venait à faire les lois, le résultat que j'ai signalé se présenterait; que cette assemblée s'appelât chambre des communes ou tout autre nom, vous vous trouveriez heureux, comme autrefois on le fut en France, après avoir versé des flots de sang, de revenir à l'ancien ordre de choses et de rétablir la monarchie.

"Croyez-le, Messieurs, ces assemblées ne se composent pas d'habitude de philosophes et de patriotes uniquement dévoués à l'intérêt public; c'est trop beau; mais l'expérience de notre pays et celle de la France vous montrent ce qui arrive. Ce fait est aussi certain que l'apparition de ces comètes qui, après un intervalle d'un demi-siècle, se représentent à point nommé. Ce sont là les résultats invariables. (Applaudis.) ... l'Amérique du Nord ... l'Amérique du Sud ... [illegible]

"Mais après les menaces que j'ai entendu proférer contre la Chambre des Lords et contre les évêques, après l'intention clairement exprimée d'enlever à cette Chambre son droit de veto, je crois qu'il est du devoir du peuple de déclarer s'il veut simplement la réforme d'abus réels ou s'il est mécontent de ses institutions actuelles, au point de vouloir les remplacer par une assemblée populaire faisant des lois sans contrôle. Assurément, je désire autant que l'on peut éviter une collision entre les deux Chambres du parlement. Je crois qu'il est dans l'intérêt du pays que la population exerce tranquillement son industrie, sans être constamment distraite et harassée par les dissensions de la législature; mais si une transaction digne et juste me paraît désirable, je dois dire d'un autre côté, que jamais je n'approuverai une transaction qui sacrifierait une branche de la législature à l'autre. En un mot, voici toute ma pensée: Je voudrais que tous ceux qui sont appelés aux élections eussent toujours présent à l'esprit la comparaison entre leur pays et les autres ... il faudrait aussi que l'on n'oubliât pas ... depuis quelques années par les circonstances à l'ancien état de choses, et que l'on se souvînt qu'une réforme a eu lieu dans la Chambre des Communes, avec l'agrément de la Chambre des Lords (Écoutez!). Le peuple ... faisant ces comparaisons, se convaincra qu'il ne jouit pas encore de tous les avantages qu'il pourrait désirer, il en a cependant d'assez grands, en possédant jusqu'à un point extrême, la liberté d'action et la liberté de la parole. Libre dans toute l'acception du mot, le peuple peut exercer son industrie sans entraves et faire le commerce avec toutes les parties du pays. Je vous le demande, Messieurs, en présence de cet état de choses, les institutions républicaines pourraient-elles trouver faveur ici, et la volonté populaire, exclusivement représentée par des organes populaires, pourrait-elle constituer à elle seule un gouvernement qui eût votre approbation? Ne vous trouvez-vous pas bien représentés, et ne pouvez-vous attendre de l'accord des deux Chambres législatives, le remède à quelques abus?

"J'aime à croire que les sages électeurs de ce pays éclairé, ne voudront pas se priver des avantages dont ils jouissent. Ils accompliront leur devoir envers la postérité, en lui transmettant les droits que nous garantit la constitution, et que nous devons faire passer à nos descendans. C'est un dépôt précieux, que nous avons reçu de nos pères et qui doit être perpétué d'âge en âge."

Sir R. Peel a terminé son discours au milieu d'unanimes applaudissemens, et l'assemblée s'est séparée, après avoir entendu plusieurs autres allocutions.

La junte auxiliaire de Barcelonne a publié le 3 septembre une *Adresse à la nation* dont le ton modéré contraste d'une manière assez remarquable avec les premières pièces émanées de cette réunion. En voici le texte:

"Espagnols,

"Quand une pensée malveillante et suspecte s'efforce de présenter le soulèvement de cette population cité comme l'effet des manœuvres d'une faction désorganisatrice, il est juste, il est urgent qu'elle élève sa voix majestueuse afin que la grande nation dont elle fait partie, et l'Europe entière ne nous blâment point pour avoir réclamé des droits méconnus, et ne nous accusent pas d'intentions illégales et ténébreuses.

"Quelle population eût jamais de plus justes griefs? à quelle ville d'Espagne le despotisme a-t-il infligé plus d'échafauds, plus de chaînes, plus de proscriptions et d'affronts? qui a souffert plus cruellement, plus longtemps et plus patiemment que nous? Comment s'étonnerait-on dès lors que nous ayons frémi à la seule probabilité du retour de tant d'horreur!

"Christine, l'immortelle Christine, a vu cette population résignée, portant les marques de tortures passées et ouvrant peu à peu son cœur à l'espérance. Cet espoir fut ensuite développé par l'amnistie, par le Statut royal. Nous en attendîmes les conséquences progressives, comptant que cet acte ne serait pas une insultante dérision. L'Europe sait avec quel enthousiasme nous avons reçu ce don précieux. Mais le bienfait, au sortir des mains qui l'avaient accordé, cessa de produire ses fruits on s'en empara pour l'appliquer, par une fascination déplorable, à la vaine perspective d'une fusion impossible.

"Barcelonne continua de persister dans l'obéissance et la modération; mais elle vit les abus reprendre vigueur, des institutions ridiculisées par le temps obtenir protection, de justes pétitions écartées au mépris de la loi fondamentale elle-même, l'enthousiasme neutralisé et même persécuté, les ennemis de la liberté et du trône impunis et vus avec faveur. Dès lors les hommes nationaux virent approcher de nouveau les supplices, l'expatriation, la misère et la honte. Pouvait-on ignorer qu'ils présentaient encore une fois leur tête docile à la hache ou au collier? Non, cela ne pouvait être: un triomphe complet, ou une mort honorable, devenait le seul recours des Barcelonnais.

"Restant liés à la cause d'une Reine mal servie, ils ont secoué des fers dorés, ils ont rompu avec les agens du pouvoir, pénétrant leurs vues arbitraires et perfides, ils se sont enfin chargés eux-mêmes de se gouverner et de combattre pour les droits d'Isabelle et pour les libertés nationales.

"Tel est le fait telles en sont les causes. Des astuces diplomatiques, des suppositions machiavéliques, s'efforcent en vain de lui donner une autre couleur. On va jusqu'à vouloir faire revivre d'anciennes rivalités entre les provinces de ce vaste et noble royaume. Mais non, non, Espagnols, et vous tous braves champions de la plus juste des causes, vous ne croirez pas à ces divisions; et vous savez que les Catalans sont unis à vous tous, de bonne foi alors toujours.

"Vous tous, membres de cette grande et magnanime nation, recevez la profession de foi de la Catalogne par l'organe de sa junte auxiliaire. Que les suggestions ... des ennemis de nos mortels ennemis ne puissent plus dénaturer le but de notre mouvement. Notre principe fondamental est le trône d'Isabelle II, c'est sous ces auspices que s'élèvera l'arbre sacré de la liberté légale.

"Unissez-vous donc à ces vœux qui éclatent de toutes parts et au cri de guerre contre la faction du Prétendant. Que l'Espagne fasse voir ainsi au monde entier qu'elle est digne d'appartenir à cette quadruple alliance dont la mission est de lutter contre le despotisme.

"Antonio Gironella, *président.*"

(*Suivent les signatures des onze autres membres de la junte.*)

DERNIERES DATES.

New-York	27 oct.	Boston	24 oct.
Philadelphie	27 "	Baltimore	28 "
Charleston	31 "	Washington	28 "
Paris	24 sept.	Liverpool	26 sept.
Hâvre	20 "	Londres	25 "

☞ Le navire **MARATHON**, venant de Boston, est en déchargement, un peu plus bas que la Halle de la Boucherie. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 11 nov

Nous soussignés, passagers du navire Dublin Packet, du Hâvre, offrons nos remercimens au capitaine Butler, pour les égards et les soins qu'il nous a prodigués pendant la traversée.
Mothier, Chavrier,
Givaudan, Bonureau,
12 nov—1 Michel.

AVIS IMPORTANT.
Aux amateurs des beaux Arts.

JACOB ROTHHAAS, de l'académie royale des beaux arts de Munich, a l'honneur d'informer ses amis et les patrons des beaux arts, qu'il se chargera de tout ce qui a rapport à l'Architecture. Il offre ses services en qualité d'entrepreneur et de surintendant des bâtisses de toute description, professeur d'architecture classique des anciens romains, grecque et gothique, de charpentage, de perspective et de dessin, surtout le dessin des ornemens, des figures &c. ainsi que d'écriture, d'ornemens et d'impression, et de peintures de portraits et de miniature.

Ayant une longue expérience de près de 12 ans dans la théorie comme dans la pratique de ces sciences, il est certain de satisfaire complètement toutes les personnes qui voudront bien l'employer.

Il peut produire des lettres de créance de l'académie royale de Munich, où il a pris ses degrés, ainsi que du collège d'architecture de Stuttgard, où il a travaillé pendant trois ans.

Il a aussi travaillé en qualité d'arpenteur et d'architecte pendant les trois dernières années à New-York et à la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations s'adresser à sa demeure, rue du Camp, no. 73.
12 nov—6

AVIS.—Tous ceux qui doivent à la succession de feu Sophie Laland Ferrière, veuve Chs. Dumiril de Glapion, ainsi que ceux auxquels il serait dû par la dite succession, sont notifiés d'avoir à se présenter dans le plus bref délai à l'exécuteur testamentaire soussigné pour règlement. CHS. GLAPION.
rue Ste. Anne, entre Bourgogne et Rampart.
12 nov—3

Café.—Trois cents sacs de café de la Havane fin vert et de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
12 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

Sucre de la Havane—50 caisses de sucre brut (150 caisses de sucre blanc de la Havane, à vendre par C. WORSLEY,
12 nov no. 10, rue Gravier.

Sacs de piment—900 grands et petits sacs en débarquement du navire Franklin, et à vendre par
12 nov J. THAYER & Co.

Gingembre confit—9 caisses en débarquement et à vendre par (12 nov) J. THAYER & Co.

EN débarquement du Dublin Packet, et du Bolivar, et à vendre par le soussigné, 500 dam-jeannes; 200 caisses de meilleures liqueurs françaises assorties; 100 boîtes de sardines à l'huile; 500 fromages; 25 boîtes de liqueur d'absinthe; 25 boîtes kirsch. (12 nov) L. G. SASSINOT.

Beurre de Goshen—25 barils beurre de Goshen, en débarquement du navire Mississippi, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
12 nov no. 47, rue Toulouse.

A Vendre—Des ... de la Presse à Coton d'Ed... EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

A Vendre—[illegible] ... d'une garantie. S'adresser à
11 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Poudre à Canon—Dépôt ... de 1000 barils ... [illegible] ... Les spécimens ... A. ANDREWS & BROTHERS, no. 13, rue de Chartres.

Mousselines—[illegible] ... en débarquement ... par ANDREWS & BROTHERS,
12 nov no. 13, rue de Chartres.

Toiles d'Emballage, cordes, ficelles &c.—... pièces de toile d'emballage du Kentucky; ... de corde d'emballage; 40 balles de ficelle de Dundee; 100 barils de ... de Boston; 50 barils de plomb en barre; 100 barils de whiskey rectifié; 200 dito pois; 200 caisses de verres à vitres; 200 dito ... quarts d'eau-de-vie de France, à vendre par
11 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

$25 Détenue à la geôle de la Paroisse Jefferson, la négresse nommée Toratu, se disant appartenir à M. Edouard, de la Nouvelle Orléans. ... JACQUES CHARBONNET, shérif de la Paroisse Jefferson.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.—... Angleterre ... A. MILTENBERGER, caissier.
11 nov

Marchandises sèches.—30 ... de marchandises assorties, telles que draps, soieries ... [illegible] ... ANDREWS & BROTHERS,
11 nov no. 13, rue de Chartres.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre 630 balles de tabac en feuilles de qualité supérieure; 1 ... café de Santiago; 2 barils dito; 83 ... en débarquement du brick Pamelia; 300 milliers de sigars supérieurs de la Havane des meilleures fabriques, telles que Quintana etc. 11 nov

FARINE.—125 barrils de farine superfine à vendre par G. DORSEY,
11 nov no. 31, Nouvelle Levée.

PORC—Prime et de choix à vendre par
11 nov G. DORSEY, 34, Nouvelle Levée.

Whiskey de Monongahela.—25 barrils de 1 ... à vendre par G. DORSEY, Nouvelle-Levée, no. 34.
11 nov

Saindoux—300 barrils de saindoux en ... à vendre par G. DORSEY,
11 nov Nouvelle-Levée, no. 33.

Porc fumé.—500 boucauts de côtes et épaules de porc de Cincinnati, à vendre par
11 nov G. DORSEY, no. 34, Nouvelle Levée.

SANGSUES.—En débarquement du navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par le soussigné, quelques milliers de bonnes sangsues. A. DELPEUCH.
11 nov—3 no. 171, rue de Chartres.

AVIS.—Une personne âgée, qui depuis son enfance a exercé le jardinage et l'agriculture, offre ses services à toute personne qui voudrait l'employer. Il préférerait être chargé de la direction d'une petite ferme où il y aurait quelques nègres. S'adresser personnellement ou par écrit rue de l'Esplanade, no. 76.
11 nov—3

A VENDRE.—Un superbe Piano à queue, garanti de premier ordre. S'adresser au soussigné rue Condé, no. 35. FRANÇOIS THIBAUT.
11 nov—1

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

A partir de ce jour, la société existant sous la raison de A. Querrier & Boutin, est dissoute d'un commun accord. La liquidation sera conduite par A. Querrier & Albert. A. QUERIER. A. BOUTIN.
9 nov—3

LES soussignés ont formé ce jour en cette ville une société de commerce sous la raison de A. Querrier & Albert. A. QUERTIER. J. ALBERT.
9 nov—2

AVIS.—La société de commerce de Gray, Durrive & co. a été dissoute le 1er. de ce mois, par consentement mutuel.
Edward Durrive et Charles De Blanc sont chargés de la liquidation des comptes de l'ancienne société, et ils continueront le commerce pour leur propre compte sous la raison Gray, Durrive & co. A. P. GRAY. ED. DURRIVE.
9 nov CHS. DE BLANC.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—1 caisses satins superfins en ... couleurs, 4 do. chints français imprimés, nouveaux dessins; plusieurs caisses de calicos anglais imprimés; 5 mousselines imprimées ayant droit au drawback et choisi expressément pour le marché mexicain, reçues et à vendre, rue de Chartres No. 21, au premier, par
10 nov—6 GILES BABCOCK & Co.

JURY DE POLICE de la Paroisse d'Orléans.—En conséquence de la résignation de Mr Edouard Bone, membre du Jury de Police pour le District de la ..., les électeurs de ce district, sont prévenus que l'élection d'un membre en remplacement de M. E. Borne, aura lieu le jeudi 12 du courant, à la cour du juge Duncan, rue Conti, sous la présidence du juge Duncan et M. G. K. Rogers.
Les votes au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après midi.
Nlle.-Orléans, 3 nov. 1835. C. MAURIAN—juge

LE CHAPEAU A LA MODE,
ou la
Loterie au bénéfice des Orphelins.

LES souscripteurs s'assembleront Dimanche prochain 15 du courant, à midi, jour du tirage, au Café Davis, rue d'Orléans.
Cette Loterie étant au bénéfice des Orphelins, le nombre des numéros est illimité, ceux qui désirent prendre des billets peuvent souscrire au Café Davis.
10 nov—g

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 11 Nov. 1835.

COTON.

1031	balles	Mississippi	à 15 cts.
[illegible]	"		15½
[illegible]	"		16½
1760	"		15½
365	"		16¼

Sucre—N. O.—10 boucauts à 9¼ cts.
Café—13 à 11 cts. la livre.
Mélasses—25 barrils 33 cts.—Le galon.
Graisse—8 à 9cts. la livre.
Farine—Par baril $7½ à 7.—Peu de vente.
Riz—Peu de bon.
Maïs—70cts. le boisseau.
Farine de Maïs—$2½ à 2½ par barril
Boeuf—Mess $12—Prime 10.
Porc—Mess $17—Prime 15.
Beurre—Goshen 23 à 24cts. par barril.
—De l'Ouest, 15cts.
Fromage—$1½ à 11 par caisse.
Maquereaux—$6 à 8.
Blanc de Baleine—35 à 37cts—chandelles suif 12½ à 15
Huile de Baleine—100 à 105.
Idem de Tanneurs—15 à 48.
Whiskey—Rectifié, 31 à 35cts.
Toile d'Emballage—De l'Ouest 23 à 20cts.
Corde d'Emballage—14 à 15cts.
Plomb en Saumons—5½ à 6—En barres 7cts.
—De chasse $1 75 par sac—En feuilles 10cts.
Brai, Goudron et Résine—Sans variation.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Goël Watchman, Murry, Vera-Cruz, Capitaine.

ARRIVES.
Bateau de remorque Hudson, Hourin, des Passes, avec les navires Mississippi et Wm. Tell, le brick Aquilla et la goëlette Hunter.
Bateau de remorque Pilot, Crowell, des passes.
Navire Ambassador, Upton, de Liverpool.
Navire Mississippi, Robinson, de New-York.
Navire Wm. Tell, Coffin, de New-York.
Brick Russia, McLellan de New-York.
Brick Aquilla, Boardman, de New-York.
Brick Miles King, Grady, de Norfolk.
Goël Hunter, Bent, de Norfolk.
Goël David Rodgers, Gilberson, d'Apalachicola.
Bateau à vapeur George Collier, de St.-Louis.
Bateau à vapeur Ohio, de Cincinnati.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le solide et fin marcheur bateau-à-vapeur TUSCARORA, capitaine Huber, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour les destinations susdites et les ports intermédiaires, Samedi prochain, 14 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
11 nov

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENUE, entièrement réparé à neuf avec de bons emménagemens, fera à l'avenir les voyages comme packet régulier, partira tous les Samedis à 10 heures A. M. et sera de retour tous les Mercredis. Les propriétaires n'ont rien négligé pour la commodité des passagers. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à J. MATERRE,
9 nov no. 10, rue St. Louis.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI et tous les postes intermédiaires.—Le ... vapeur bien connu LOUISIANA, capitaine Moore, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.
4 nov nos. 23 et 29 Nouvelle Levée.

POUR KINGSTON, JAMAIQUE—La belle goëlette, fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I. CREOLE partira pour la susdite destination, Samedi prochain, 15 du courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à HARRISON, BROWN & Co.
11 nov no. 47, rue Bienville.

POUR APPALACHICOLA.—Le beau brick APPALACHICOLA, capitaine E. Swan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH.
11 nov nos. 23 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve). La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Smith, est prête à recevoir un chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,
10 nov nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

POUR MARSEILLE—Le brick COMET, capitaine Manor, doublé et chevillé en cuivre, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à LEGENDRE & SAMORY,
10 nov no. 47, rue Toulouse.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goëlette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine Mintz, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
9 nov Vieille Levée, no. 36.

POUR LA HAVANE—La goëlette ELIZABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour le passage ou le fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à WHITE & Co.
5 nov no. 50, rue de la Douane.

Chasseurs à Cheval d'Orléans.—L'Escadron manœuvrera à cheval, Dimanche 15 du courant, et se réunira à la place du Cirque, à 8½ heures du matin, tenue d'hiver. Par ordre du commandant.
11 nov J. B. BRYAN, adjt. major.

BATAILLON D'ARTILLERIE, ATTENTION!!!

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 15 du courant, à 8 heures précise du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, pantalon bleu. Par ordre du major. SCHREIBER,
11 nov Adjudant-Major.

Grenadiers d'Orléans—Attention!—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 8 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, uniforme d'hiver. Par ordre du capitaine.
12 nov B. DUPERRIN, serg. major.

CARABINIERS D'ORLEANS.—Attention.—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, en tenue complète, pantalon de draps, et se réunira au rendez-vous, place St. Antoine, derrière la Cathédrale, à 7 heures du matin. Par ordre du capitaine.
11 nov LOUIS EGLOFD, serg. major.

GARDES D'ORLEANS.—Attention!—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain 15 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, uniforme d'hiver. Par ordre du capitaine. GUSTAVE CRUZAT.
10 nov sergent major.

Attention Tirailleurs—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 6½ heures du matin, grand uniforme, rendez-vous ordinaire chez le camarade Lanna. Par ordre de l'officier commandant. F. LALOUETTE,
12 nov serg. major.

VOLTIGEURS ATTENTION.—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain le 15 novembre, à 8½ heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon pour se transporter sur la Place d'Armes, afin d'y être inspectée par le brigadier général. Par ordre du capitaine.
10 nov LACOSTE, serg. maj.

LEGION DE LA LUSIANA.—Cazadores de Orleans.—Atencion.—La compañía se reunirá el Domingo 15 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de inspeccion. La reunion en el patio de la corte criminal esquina de Sta. Ana y Condé. De orden del capitan.
Nueva Orleans, nov. 9 de 1835.
10 nov JOSÉ M. BUSTAMANTE, sargento 1o.

AVIS.—Les abonnés du *Franc-Parleur* sont priés de n'acquitter aucun reçu d'abonnement présenté par un nommé A. A. Delorme, et généralement tous reçus qui ne porteraient pas au dos la signature de M. A Crébassol.
Les abonnés qui auraient payé au sieur Delorme voudront bien nous en prévenir. A. CREBASSOL.
7 novembre—

UN fait dont nous n'avions pas connaissance nous a fait commettre une erreur déplorable et que nous nous empressons de réparer. Le sieur A. A. Delorme, tombé subitement malade, n'était pas rentré depuis quatre jours à son logement; un seul entendu avait éveillé quelques craintes que nous sommes heureux de reconnaître sans fondement.
9 nov A. CREBASSOL.

Aux Deux Frères.

AUDRAIN, coutelier, tourneur, tablettier, s'étant absenté pendant quelque temps, prévient le public et les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il se chargera, comme par le passé, de tout ce qui concerne la coutellerie, ainsi que les instrumens de chirurgie en tout genre. Il se charge aussi de tourner les billes de billard, et généralement tout ouvrage en ivoire ou en bois.
Sa demeure est rue Royale No. 158, entre Toulouse et St.-Pierre. 9 nov.—3

ETOFFES pour nègres et couvrepointes, 300 balles étoffes assorties pour habillemens de nègres, 1 dito couvrepointes, reçu et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
9 nov no. 13, rue de Chartres.

Blanc de baleine, indigo & eau-de-vie.—300 caisses blanc de baleine, 10 caisses indigo bengale, 100 barrils eau-de-vie première preuve, en débarquement du navire St. Cloud de New-York, et à vendre par LEGENDRE & SAMORY.
9 nov no. 47, rue Toulouse.

PENSION PRIVÉE.—Quelques Messieurs peuvent être parfaitement accommodés pour leur nourriture seulement. Le propriétaire possède les langues française et anglaise.
On peut également loger et nourrir une petite famille. S'adresser rue Bourbon, no. 81, entre les rues du Canal et Douane.
On désire aussi trouver un bon maître d'hôtel.
9 nov—6

FARINE.—150 barils farine, marque de boulangers, en débarquement du bateau-à-vapeur Paragon, et à vendre par (7 nov) M. MAHER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Forsyth, Goodwyn & Fords ont transporté leur établissement aux nouvelles bâtisses de M. Millaudon, rue Poydras, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, à la troisième porte de la rue des Magasins. 10 nov

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 12 NOVEMBRE.

Le Spectacle commencera à 6 heures et demie.

La première Représentation de

La Sentinelle Perdue,

Opéra comique en 1 acte, de M. St-Georges, musique de M. Rifaut.

DISTRIBUTION.

André, voltigeur,	MM.	Heymann.
Hermann, meunier,		Bailly.
Fritz, garçon meunier,		St-Victor.
Marengo, sergent de la Garde Impériale,		Victorin.
Un capitaine,		Delcroix.
Brigitte, femme de Hermann,	Mmes.	Coste.
Laura, leur fille,		E. Dupuis.

Soldats français, Paysans et paysannes allemands.

Suivi par la seconde Représentation de

ETRE AIME' OU MOURIR,

Comédie-vaudeville, en 1 acte de MM. Scribe et Dumanoir.

DISTRIBUTION.

Bonnivet, notaire de Paris,	MM.	Victoria.
Fernand de Rancé,		Perrin.
Sauvigny,		Delcroix
Un garçon d'hôtel.		Hénique.
Clotilde, femme de Bonnivet,	Mmes.	Girardot.
Hortense, jeune veuve,		Adeline.

On commencera par

UNE VISITE A BEDLAM,

Vaudeville en 1 acte de M. Scribe.

DISTRIBUTION.

Alfred de Rosevat,	MM.	Perrin.
Le baron de St-Elme,		St-Amand.
Crescendo,		St-Victor.
Tomy, jardinier,		Alfred.
Amélie,	Mlle.	Girardot

Incessamment—La première représentation de: *Henri III et sa Cour*, drame en 5 actes et à grand spectacle, de M. Alexandre Dumas. Les 1res. représentations de: *Elle est folle*; *Estelle ou le Père et la Fille*; *La Loterie*, Vaudevilles nouveaux.

En attendant—*Le Chalet*, opéra, *La Nonne Sanglante*; *Une Aventure sous Charles IX*; drames nouveaux.—*Un Premier Amour*; *Les Femmes Romantiques*, vaudevilles nouveaux.

PRIX DES PLACES:

Premières et Parquet	$1 50.
Parterre, Baignoires et secondes	1
Troisièmes	0 50.

Les enfans au dessous de sept ans—Demi-place.

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi prochain, 12 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la levée, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, en débarquement du brick *Asia*, venant de Bordeaux:
87 Barriques vin rouge; 40 Tierçons vin blanc.
Conditions à la vente. 7 nov

PAR F. A. GUILLOTTE.

JEUDI 12 de novembre, à 11 heures A. M. seront vendus à l'établissement, écurie publique, rue Toulouse, no. 180, le fond du dit établissement, consistant en voitures à 4 roues, tilburis, drays, chevaux &c.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, pour toutes sommes au-dessus de $100, au-dessous comptant.
Jusqu'au jour de la vente, le propriétaire disposera à l'amiable, de tout l'établissement: chevaux, voitures &c. avec, ou sans les nègres qui y sont attachés, à des termes avantageux. S'adresser sur les lieux. 2 nov—3

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

☞ Pour les autres avis du Régister des Testamens (voir la 4e. page.)

SUCCESSION de feu RICHARDET—Vente par le register des testamens—Lundi vingt-troisième jour de novembre 1835, à 10 heures du matin, rue St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera exposé en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Aimé Richardet, le mobilier dépendant de sa succession. Conditions: comptant.
11 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Victor Barthe a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Desprèaux, h. de c. l., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
11 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Joseph Choate—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Carrière et D. G. Bordeaux, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. (7 nov) W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que S. G. Clark a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Harvey Hunt, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
7 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DE DISTRICT.—*Philippe Guesnon contre J. L. Trémont.*—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres en cette ville, le samedi 12 décembre prochain, à une heure de relevée.
La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros 350 et 351 sur le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:
Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).
Le no. 351 formant l'encoignure des rues des Bons-Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur et 60 de face à la rue des Poëtes (mesure française), ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, appartenant entièrement à l'immeuble et composées d'une maison en bois et cuisine, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant FRED. BUISSON,
11 nov. shérif.

CORDEVIOLLE & LACROIX
MARCHANDS-TAILLEURS.
RUE DE CHARTRES No. 123.

ONT l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir un assortiment de marchandises, choisi par E. Cordeviolle à Paris, consistant en draps-vert-nuit, vert de cour, vert dragon, vert grey, vert invisible, bronze de nuit, bronze vert, Bronze doré, Lord Byron, Grenat vif, cap de Maure, violet clair, giroflée, Dalia, bleu anglais, bleu de roi, noir cachemir extra, Marengo bleu, Marengo cuir, bleu Adélaïde, do. écarlatte. Casimirs: Chinet vert, Diagonale vert, en côtelé, gris-perle, raisins; piqué couleur, gros côtés mélangées de soie couleurs assorties, draps à carreaux: bleu de ciel, grosses côtes ombrées &c. &c. Manteaux pour dames en mérinos, brodés en soie, avec manchons et sans manchons, do. en draps assortis, du pour hommes; douillettes pour hommes en soie assorties, velours et soieries assorties pour gilets, boutons-guillochés or et argent, do. en fil d'or, Cravattes Hisahan couleurs assorties, do. noires, parapluies, chapeaux, bonnets ... et en velour du nord, gants assortis, cols assortis en caraesses américaines, habillemens faits pour hommes assortis, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long, le tout à la dernier goût. 11 nov.—3,4ds4,3ps

COLVIS & DUMAS, tailleurs, *Successeurs de E. Legoaster*, rue de Chartres, n. 124.—Préviennent le public et leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir de Paris un assortiment complet de marchandises concernant leur profession, tels que draps assortis dans les couleurs de mode, casimirs rayés et unis dans le nouveau goût, cravattes, cols, gants, chapeaux, ainsi qu'un grand assortiment de redingottes, de par-dessus, de gilets et de manteaux pour hommes et pour femmes, unis et brodés. 10 nov.—10

LE Consul de France, demeurant rue de l'Esplanade prie la personne qui lui a demandé, le 11 mai dernier, une traite sur France de 2,100 francs, à l'ordre de M. Nicolas Grenier, et qui lui a compté, au change de 5 25 pour la valeur de cette somme, quatre cents piastres, de passer le plutôt possible au Consulat de France. 10 nov—6 3ps.

DEMANDE D'EMPLOI.—Une personne connaissant parfaitement les langues anglaise et française, la tenue des livres, ainsi que les affaires commerciales, désirerait se placer dans une maison de commerce; les meilleures recommandations seront données. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct—10

EN débarquement du navire Avis, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 13 balles couvertures à nègres.
4 nov OSMIN BIGOURDAN.

$2,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOOK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton; et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.
BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—

PENSION BOURGEOISE.—Rue de la Vieille Levée, no. 73.—Mesdames Rigau & Gellon, demeurant à l'ancienne maison de M. Fortier, sur la Levée, entre St. Louis et Toulouse, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ayant un logement très vaste et fort agréablement situé, elles pourront recevoir un certain nombre de familles respectables et des particuliers.
Les personnes qui ne désireraient s'abonner que pour la table seulement, y seront aussi admises. (2 nov—

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis:—Un intérêt à raison de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus; lorsque les déposants déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
7 nov JOHN NICHOLSON—Caissier.

LE SIEUR J. BARDON a l'honneur d'informer le public que la société qui existait sous la raison *J. Bardon & Co* est tout à fait dissoute, qu'il demeure propriétaire des deux magasins qu'ils avaient précédemment, et qu'il continuera le même genre d'affaires. Il prie le public bienveillant de continuer à l'honorer de sa confiance (7 nov— J. BARDON.

VENTES A L'ENCAN.

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Rue du Camp, No. 44.

Vente par colis de marchandises de la saison.

JEUDI 12 du courant, à 10½ heures précises du matin, il sera vendu, 200 colis de belles marchandises étrangères et domestiques. Les catalogues seront prêts et les marchandises ouvertes pour l'examen, le matin du jour de la vente. 12 nov—1

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Avis aux acquéreurs.

EN y comprenant notre vente par colis sur catalogues, demain matin à 10½ heures, on trouvera des balles à draps et à chemises, écrues et blanches, coutils de Guffolk, osnaburgs de Lowell, linge ouvré de Russie, toile à draps de Russie, chintz de couleurs riches, légères et foncées, imprimés, gingham de goût noirs et blancs, chinzes pour meubles, coutils, couvertures écossaises et d'Osnaburg, flushings, kerseys, linseys, chaussettes de laine d'agneau et tricot d'Irlande, parapluies en soie et en coton, fil assorti, coton dito, bretelles etc.
EXTRA—10 caisses d'imprimés superfins de Londres ayant droit au drawback.
PLUS—100 balles de toile à draps écrue; 5 dito flanelle écarlate et verte. 12 nov—1

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire, daté 29 juillet 1835, il sera vendu par Mossy & Garidel, encanteurs, Samedi 12me. jour de décembre prochain, 1835, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par Etienne Bernard Dufouchar De Gruy, à ses créanciers, savoir:
Un lot de terre, mesurant 10 arpens de face au fleuve Mississippi, sur 80 arpens de profondeur, situé dans la Paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ 33 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, borné d'un côté par l'habitation "Alliance", ci-devant la propriété du dit insolvable, et de l'autre côté par l'habitation appartenant à M. Durnford. Sur le dit lot de terre, il y a maintenant debout 50 à 60 arpens de cannes à sucre.
Un terrain situé dans le faubourg Franklin, désigné par le no. 5, de l'îlet no 9, et mesurant 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 de profondeur, suivant le plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.
La domestique suivante.—Louise, âgée de 22 ans, domestique de maison.
Conditions: La terre de 10 arpens dans la Paroisse Plaquemines, ainsi que les cannes à sucre qui sont dessus comptant; le lot de terre no. 5, dans le faubourg Franklin, comptant; la domestique Louise, comptant.
Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 nov—t,1po A. MILTENBERGER, syndic.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN débarquement—80 barriques vin de Bordeaux, 5 pipes eau-de-vie de Cognac, seront vendus, Vendredi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, débarquant du navire Ana, venant de Bordeaux. 12 nov

PAR JOS. LE CARPENTIER.

VENDREDI prochain 13 du courant, il sera vendu à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis l'Hôtel des Monnaies, en débarquement des navires Avis et Globe, arrivant de Bordeaux.
2000 caisses vin, qualité supérieure St. Julien, St. Estèphe et St. Sauris; 200 barriques vin Montferrand et Talence; 40 pipes eau-de-vie. Les conditions au moment de la vente. 12 nov

Ventes à l'encan de propriétés situées en ville,
PAR J. B. BLACHE.

LUNDI, trente novembre, courant il sera vendu à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, à midi et demi—Trois des cinq lots de Terre et Magasins situés rue de Chartres à l'encoignure Sud Ouest de la rue. Bienville. Un plan figuratif de la dimension des terrains sera fait, et exposé à la bourse le jour de la vente.
Lot No. 1 formant l'encoignure des rues de Chartres et Bienville, ensemble le magasin en briques et à trois étages, maintenant occupé par le Dr. Andrew Oliver, et loué à bail à raison de $300 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.
Lot No. 2, faisant face à la rue de Chartres immédiatement après l'encoignure de la rue Bienville; ensemble le magasin en briques et à trois étages, maintenant occupé par MM. V. B. Waldron & Co. et loué à bail à raison de $275 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.
Lot No. 3, faisant face à la rue de Chartres et contigu au lot No. 2, ensemble aussi le magasin en briques à trois étages, loué à bail à deux locataires, jusqu'au premier mai prochain, savoir: les deux étages au-dessus du rez-de-chaussée à MM. J. D. Beer & R. St. John & Co. à raison de $800 par an et le rez-de-chaussée à MM. R. Fiskin & Co. à raison de $100 par mois.
Les deux autres magasins ne sont pas et ne seront pas offerts en vente, mais ceux présentement annoncés en vente seront positivement vendus.
Ces propriétés étant bien connues, on pense qu'il est inutile d'en donner aucune description particulière. Le loyer appartiendra à l'acquéreur du jour inclusivement qui suivra la vente, et les actes de ventes devront se passer chez Felix Grima, notaire, rue Royale No. 82.
La valeur de ces propriétés, qui sont situées dans le centre des affaires et de la partie commerciale de la Nouvelle-Orléans ne saurait être diminuée par aucun changement dans le commerce, soit en faveur des faubourgs inférieurs ou supérieurs—Elles offrent les plus grands avantages à toute personne qui voudrait faire un sûr et bon placement de fonds, et en retirer un revenu certain et à l'abri de tout événement fortuit. La vente en sera faite positivement à l'enchère et au dernier enchérisseur sans limites de la part du propriétaire qui, voulant diminuer d'une partie de ses propriétés foncières, est résolu d'accepter quelque prix que la vente puisse produire.
Termes et conditions—Un ou deux ans de crédit en billets endossés garantis par hypothèque, ou si l'acquéreur préfère à plus court terme, en ajoutant l'escompte à raison de huit pour cent l'an. 11 nov.—17

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain, 12 du courant, à midi précis, à leur magasin d'encan, rue Saint-Louis No. 20, il sera vendu:
60 pièces toiles d'emballage, et 10 rouleaux cordes d'emballage avariés, et partiellement avarié, vendus pour compte de qui il appartiendra. [11 nov

Vente de terrains à Carrollton.
PAR M. BARNETT Sr.

MERCREDI 18 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, entre les rues Gravier et Natchez, faubourg Ste. Marie.
52 lots de terre faisant face aux rues Washington et Adams, neuvième et dixième rues dans la ligne inférieure de la rue Bernadotte, ville de Carrollton, suivant un plan exhibé à la dite Bourse.
Ces lots de terre sont supérieurement bien calculés pour des maisons de campagne et pour des jardins de plaisance, potagers et fruitiers, se trouvant dans le voisinage immédiat du chemin de fer de Carrollton et du nouveau Canal. On a toute facilité pour le transport des produits au marché, et l'augmentation rapide de la valeur de ces terrains les rendent dignes de l'attention des spéculateurs, d'autant plus qu'il est probable que le chemin de fer ... pour aller à Nashville passera dans le voisinage immédiat de ces lots.
Conditions: Un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, pour billets ... endossement ... garantie par hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant Wm Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 nov—8

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Vendredi 13 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett. Une terre située à Gentilly, à environ une lieue trois-quarts de la ville, mesurant 6 arpens de face du côté du chemin de Gentilly, sur 20 arpens de profondeur, aussi, de chaque côté dudit chemin, bornée par M. Belille Doriocourt, d'un côté, et de l'autre par M. R. S. Dufossat.
Conditions: $1500 payables le 1er. mai 1836, et la balance à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 4 nov

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi 12 novembre 1835, à 4 heures et demie précises après-midi, à la presse à coton de MM. Fréret frères, d'ordre et sous l'inspection du gardien de port et pour le compte de qui il appartiendra,
11 balles coton endommagées à bord du bateau à vapeur Illinois, cap. Cambe, de Louisville. 10 nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain 12 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, rue Bourgogne, no. 263, entre St. Philippe et Dumaine, un assortiment de meubles et d'autres articles bien assortis. 10 nov

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI 14 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, seront vendus six beaux TERRAINS propres pour bâtisses situés dans le faubourg Montreuil, faisant face à la rue Elmire, entre la rue de la Levée et des Grands-Hommes, dans le premier îlet à partir de la rivière, le tout suivant le plan dressé par C. F. Zimpel déposé voyer, le 12 avril 1833, et qui sera exhibé à la Bourse.
No. 5, un lot de terre propre à bâtir mesurant 30 pds américains, face à la rue Emile, sur 120 de profondeur, no. 6, un lot dito mêmes dimensions, no. 7, un lot dito dito, no. 8, un lot dito dito, no. 9, un lot dito dito, no. 10, un lot dito dito.
Les banquettes et les fossés ont été faits en septembre dernier. Conditions: un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 nov—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.

100 Terrains situés dans le faubourg Jackson. Samedi prochain, 14 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, sans réserve, 100 terrains avantageusement situés dans le faubourg Jackson, d'après un plan exposé à la Bourse.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endossement et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier notaire public aux frais des acquéreurs. 9 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LUNDI le 16me. jour de novembre, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett:
Les propriétés de valeur suivantes, situées comme suit:
7 lots de terre situés rue Highland, dans un îlet contigu au chemin du Bayou, numérotés depuis 9 jusqu'à 15, et mesurant chacun 30 pieds de face sur 150 de profondeur, mesure anglaise.
18 lots de terre situés rue Milne, même îlet, numérotés depuis 1 jusqu'à 18, mesurant chacun 30 pieds de face sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, mesure anglaise.
2 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, îlets no. 31, numérotés 1 et 2, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure anglaise.
PLUS: Tous les droits, titres et intérêts du propriétaire sur la moitié indivise d'une étendue de terre située à la Paroisse Ste. Hélène, mesurant 640 acres de terre. L'adjudication en sera faite pour le paiement des taxes. Les lots de terre ci-dessus décrits, situés près le chemin du Bayou, faubourg Tremé, deviendront bientôt de grande valeur, vu que la compagnie de desséchement est occupée à présent à dessécher les terres voisines et contiguës.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les plans des propriétés ci-dessus seront exhibés à la Bourse avant le jour de la vente. 3 nov